

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
23 septembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 23 septembre 2009, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document résumant le point de vue de l'Inde quant au sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui se tiendra à New York le 24 septembre 2009 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Hardeep Singh **Puri**



**Annexe à la lettre datée du 23 septembre 2009 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Inde auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Nous souhaitons présenter officiellement le point de vue de l'Inde quant au sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui se tiendra à New York le 24 septembre 2009.

L'Inde se félicite de l'initiative prise par les États-Unis d'Amérique, qui président actuellement le Conseil de sécurité, d'organiser une réunion au sommet pour examiner les questions relatives à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Il s'agit d'un sujet d'importance mondiale, qui représente un enjeu capital pour la communauté internationale tout entière.

L'Inde est inébranlable dans son attachement au processus engagé à l'échelle mondiale pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Il en va de l'intérêt de notre pays, car les défaillances du régime de non-prolifération ont eu des répercussions négatives sur notre sécurité. Nous appuyons les deux conventions internationales globales et non discriminatoires interdisant les armes chimiques et les armes biologiques, ainsi que les efforts visant à renforcer leur application.

À la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Premier Ministre indien a de nouveau proposé que soit adoptée une convention relative aux armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires et prévoyant leur élimination complète dans des délais précis. Cette mesure constitue un témoignage supplémentaire du caractère prioritaire que nous donnons à l'objectif de désarmement nucléaire qui a été consacré dans le Plan d'action Rajiv Gandhi, présenté en 1988.

Le désarmement nucléaire sera l'aboutissement d'un processus graduel qui doit s'appuyer sur un engagement universel en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires. L'Inde a proposé un certain nombre de mesures à cet égard, notamment la réaffirmation, par tous les États dotés de l'arme nucléaire, de leur détermination sans faille à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires. L'on pourrait également prendre en compte des mesures juridiques particulières, telles qu'un accord mondial prévoyant le non-usage en premier des armes nucléaires et la négociation d'une convention interdisant l'emploi des armes nucléaires. Les mesures visant à réduire les dangers nucléaires résultant de l'emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires méritent aussi que l'on s'y intéresse. Il est absolument impératif d'empêcher les terroristes de se procurer des armes de destruction massive.

L'examen de cette question par le Conseil de sécurité se fonde sur la préoccupation générale concernant la menace que toutes les armes nucléaires font peser sur la paix et la sécurité internationales. Pour contrer cette menace, il faut procéder à l'élimination des armes nucléaires au niveau mondial, sans discrimination. Il importe certes d'empêcher la prolifération mais le fait d'accorder un trop grand intérêt à la non-prolifération nuit au principe essentiel de la complémentarité entre désarmement et non-prolifération. L'action internationale menée dans ce domaine devrait s'attacher à instaurer la confiance nécessaire entre

les États pour que les traités et accords internationaux soient négociés au niveau multilatéral et acceptés librement car c'est là le véritable gage de leur légitimité et de leur crédibilité.

Par ailleurs, les États devraient s'acquitter pleinement et efficacement des obligations que leur imposent les accords ou traités auxquels ils sont parties. Les obligations en matière de non-prolifération découlent des accords ou traités internationaux auxquels les États sont parties et les questions de non-respect doivent être abordées conformément aux dispositions de ces instruments internationaux. Le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle si ces instruments le prévoient.

L'Inde ne saurait accepter de règles ou normes imposées par des tiers qui concernent des questions relevant de la compétence de son Parlement, ne sont pas conformes aux dispositions et procédures constitutionnelles du pays, sont contraires à ses intérêts nationaux ou portent atteinte à sa souveraineté. Elle ne saurait respecter d'obligations en matière de non-prolifération concernant lesquelles elle n'a pas donné son consentement souverain.

La position de l'Inde concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est bien connue. Nous ne pouvons accepter aucune obligation découlant de traités que l'Inde n'a ni signés ni ratifiés. Cette position est conforme aux principes fondamentaux du droit international et du droit des traités. L'Inde ne saurait accepter les appels lancés en faveur de l'universalisation du TNP. Comme l'a dit le Premier Ministre au Parlement le 29 juillet 2009, il n'est pas question que l'Inde adhère au TNP en tant qu'État exempt d'armes nucléaires. Les armes nucléaires font partie intégrante de la sécurité nationale de l'Inde et il en sera ainsi tant que le désarmement nucléaire ne se fera pas au niveau mondial sans discrimination.

Nous restons attachés à un moratoire unilatéral volontaire sur les essais nucléaires. Nous n'approuvons pas la course aux armements, non plus que la course aux armements nucléaires. Nous avons toujours assorti l'exercice de notre autonomie stratégique d'un sens de la responsabilité mondiale. Nous affirmons notre politique de non-recours en premier aux armes nucléaires.

L'Inde attache de l'importance à la Conférence du désarmement, seul forum de négociation multilatérale sur le désarmement. Nous nous sommes dits prêts à participer de façon constructive aux négociations relatives au Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles menées dans le cadre du programme de travail de la Conférence. L'Inde est un État doté d'armes nucléaires et un membre responsable de la communauté internationale : c'est à ce titre qu'il prendra part à ces négociations.

L'Inde prise le rôle joué par le système de garanties de l'AIEA, dont l'importance est cruciale pour faciliter le développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire afin de répondre aux besoins mondiaux en sources d'énergie non polluantes et durables tout en réduisant les risques de prolifération. Tous les États ont le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux obligations qu'ils ont contractées. Plusieurs accords et engagements réciproques ont été conclus dans le cadre de l'initiative nucléaire civile de l'Inde. Le fait que l'AIEA soit habilitée à appliquer les garanties ou à vérifier toute activité non déclarée découle des accords de garanties qu'elle a conclus avec ses États Membres. Nous appuyons les mesures de coopération internationale visant à lutter contre le

terrorisme nucléaire et à améliorer la sécurité nucléaire, c'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue en 2010 du Sommet mondial sur la sécurité nucléaire.

La contribution de divers organes de l'ONU, y compris celle du Conseil de sécurité, doit se faire conformément aux responsabilités que leur impose la Charte. Au Sommet sur la non-prolifération organisé en 1992 par le Conseil de sécurité, l'Inde, qui était représentée au Conseil, avait déclaré que lorsqu'il dictait des règles et des normes de conduite nationales et internationales, le Conseil devait veiller scrupuleusement à ce que ces normes s'appliquent à ses propres membres. Il est évident que la communauté internationale attend des pays dotés d'importants arsenaux nucléaires qui sont représentés au Conseil qu'ils prennent des mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire.

Pour atteindre les objectifs communs que nous nous sommes fixés, il faut s'engager résolument en faveur d'un véritable multilatéralisme afin de trouver des solutions viables et durables à la paix et à la sécurité mondiales. Un Conseil de sécurité plus représentatif conférerait à ces efforts une plus grande crédibilité et un plus grand dynamisme. L'Inde a un dossier impeccable en matière de non-prolifération et s'est engagée à collaborer avec la communauté internationale afin d'atteindre les objectifs communs en matière de non-prolifération et de désarmement en vue de concrétiser la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons que la réunion au sommet du Conseil de sécurité incitera la communauté internationale à progresser dans cette voie.

---